

ADNA – ASSOCIATION DE DEFENSE CONTRE LES NUISANCES AERIENNES DE CANNES MANDELIEU

DIX ACTIONS PRIORITAIRES DE L'ADNA.

1- Limitation du nombre des mouvements Annuels

Jets :8.000 , Hélicos :8.000 , Aviation Légère :45.000 .

2-Respect de la MVI (Manœuvre à Vue Imposée)

- Création de deux points supplémentaires de guidage de l'arrondi Nord.

3-Respect des ronds bleus

- Recommandation de NON SURVOL des Ronds Bleus et en particulier des villages de Mougins et de la Roquette Sur Siagne.

4- Catégorie B

- Classer l'aéroport de Cannes Mandelieu en **Catégorie « B »**
Qui impose des qualifications supplémentaires aux pilotes.

5- Décret hélicoptères

- Arrivées et Départs par la Mer.

6-Interdiction de sortie par bretelles intermédiaires

et d'utiliser les reverses (Inverseurs de poussée)

7-Obligation de silencieux

- Obligation d'équiper les avions basés et à terme tous les avions de silencieux.

8-Actions auprès des Pilotes

- Plan de sensibilisation des pilotes de jets et des aéro-clubs.

9-Etude trajectoire IFR Nord Est

- étude détaillée trajectoire IFR nord est

10- Application de Sanctions

- Description des cas de sanctions et application aux pilotes